



Communication le 30/10/2025

Addendum – Référentiel BBCA Neuf

Sujet : Intégration des évolutions du décret 2024-1258 du 30 décembre 2024

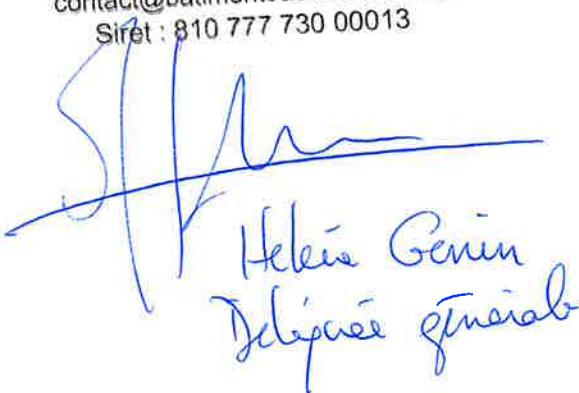
Le référentiel BBCA V4.1 s'appuie sur la méthodologie RE2020. La RE2020 a été modifiée afin de mieux prendre en compte certaines problématiques remontées par la filière bâtiment par le décret modificatif du 30 décembre 2024.

Le label BBCA s'aligne sur ces évolutions en intégrant les modifications des modulations de calculs du seuil Icconstruction ou ICénergie apportées dans la RE2020 c'est-à-dire :

- Dérogation pour réseaux de chaleur classés ;
- Intégration d'une modulation pour les logements de petites surfaces ;
- Modification de la modulation selon la surface de référence du bâtiment ;
- Modification de la modulation pour prendre en compte la mise en œuvre de photovoltaïque.

Effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Association BBCA
Association pour le développement
du Bâtiment Bas Carbone
26 rue de Bourgogne - 75007 PARIS
contact@batimentbascarbonne.org
Siret : 810 777 730 00013


Hélène Genin
Déléguée générale